AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0877
FR0004529147-FS0505

28 mai 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TESSI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 mai 2019, la société anonyme Sycomore Asset Management[1] (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 mai 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TESSI et détenir, pour le compte desdits fonds, 123 596 actions TESSI représentant autant de droits de vote, soit 4,40% du capital et 4,39% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TESSI sur le marché.

———

[1] Contrôlée par la société Assicurazioni Generali S.p.A. La société Sycomore Asset Management déclare agir indépendamment de la société qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 2 810 487 actions représentant 2 813 069 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.